

## Salarié.e.s de droit privé EPLEFPA

### des Exploitations, Ateliers Techno et Centres équestres

## Agir pour nos droits avec l'Elan Commun

Avec l'Elan commun et la FNAF-CGT nous revendiquons pour tous et toutes les salarié.e.s de l'Agriculture

→ 2000 € brut pas mois de salaire minimum professionnel

→ 500 € d'augmentation immédiate sur les salaires et les retraites

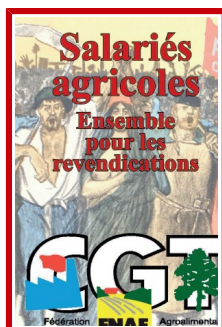
→ Treizième mois pour tous et toutes

→ Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

→ Reconnaissance des qualifications acquises par l'expérience et la formation

→ Retraite à 55 ans à taux plein avec reconnaissance de la pénibilité

Toutes les revendications de la CGT pour les salarié.e.s de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire sont dans le livret :



A télécharger sur :

<http://www.fnafcgt.fr/spip.php?article544>

### Les exploitations agricoles et les ateliers sont les piliers de nos établissements publics

Depuis 15 ans, la campagne de communication du Ministère de l'Agriculture met en avant le rôle primordial des exploitations agricoles dans la « transition agro-écologique ». L'évocation de la triple performance de ces exploitations avec son volet « social » nous scandalise à l'Elan Commun au regard de la situation de bon nombre de nos collègues des exploitations agricoles et ateliers technologiques. Pour beaucoup d'entre nous, salarié.es expérimenté.es, nous avons un sentiment de relégation ou de forte déception face à l'absence de reconnaissance, par une partie des communautés éducatives et les directions d'établissement, de nos missions de formation de développement et d'expérimentation.

### Que seraient nos établissements sans les salarié-es des exploitations et ateliers technologiques ?

Pour l'Elan Commun si les exploitations agricoles et les ateliers technologiques sont les équipements structurants et incontournables de nos établissements, si ils sont la raison d'être de nos établissements de formation agricole, alors l'amélioration de nos conditions de travail doit être une priorité de tous et toutes, particulièrement de nos directions !

### Reconnaître nos missions de service public

Nous exerçons des missions de services publics : animation des territoires, développement, expérimentation et formation initiale et continue. Ce sont bien les 5 missions de l'enseignement agricole !

Pour l'Elan Commun, nous devons être reconnus par le Ministère de l'Agriculture et Le Gouvernement à travers une loi nous octroyant des droits et un déroulement de carrière identiques à ceux des autres agents de la fonction publique. N'oublions pas que les collègues des ateliers pédagogiques ( Restaurant d'application, Menuiserie, Garage, Technologie, Industrie...) dans les lycées professionnels de l'éducation nationale sont des agents de la fonction publique ! Pourquoi pas nous ? Qui porte ces revendications dans l'enseignement agricole , hormis l'Elan Commun ?

Avec Le Soutien de la



## Agir ensemble dans les CSA pour nos droits !

Aujourd'hui nous sommes des contractuel.le.s de droit privé relevant de la nouvelle convention collective nationale et des départementales pour les exploitations agricoles et nationales pour les centres hippiques et les industries laitières. **L'Elan Commun** agit et agira dans les comités sociaux d'administration régionaux et nationaux pour :

→ La reconnaissance légitime de nos missions de service public et **notre intégration dans la fonction publique** ;

→ L'application de la **nouvelle convention collective nationale** garantissant les acquis territoriaux et professionnels et l'application de la hiérarchie des normes et le principe de faveur

→ La **reconnaissance de nos qualifications**, la validation de nos acquis et expériences, de réelles possibilités de formation continue et des perspectives d'évolutions de postes et de carrières ;

→ la **prévention des risques professionnels** dont la pénibilité et l'**anticipation des situations d'invalidité ou d'incapacité** de fin de carrière par la mise en place de reclassement en interne permettant le **maintien dans l'emploi**

→ La **reconnaissance et la rémunération de nos actes de formation** auprès des apprenants et des personnels ;

→ L'application dans tous les établissements du **maintien du salaire (subrogation) en cas de congés maladie** ;

→ L'**accès à l'action sociale** du Ministère de l'Agriculture (voyage, culture, aides...)

## Témoignages des militant.e.s Elan Commun des ateliers et exploitations agricoles

### Cécile, animatrice nature et secrétaire accueil touristique au Domaine de Chaulnes, en Dordogne



« Je suis employée depuis 20 ans au Domaine de Chaulnes, je ne peux que constater : nos conditions de travail ne sont pas celles auxquelles nous pourrions ou devrions nous attendre. La problématique est de permettre la transmission de savoir et de savoir-faire mais les moyens mis en œuvre

sont de plus en plus restreints, qu'ils soient humains ou financiers. »

« En effet, les exploitations ne peuvent plus être qu'un support pédagogique, mais elles sont aussi soumises à une obligation de rentabilité financière. »

« Ainsi la charge de travail est de plus en plus importante et nous devons tout faire, être disponible, polyvalente et autonome ( Accueil et réponses aux attentes des clients, permanence en alternance la semaine et le week-end, ...) et travailler au-delà des 35 heures hebdomadaires et ce sans reconnaissance salariale. Ainsi, après 20 ans d'ancienneté je suis à peine au-dessus du SMIC, sans lien avec les responsabilités, partagées avec ma collègue, de gestion d'une structure touristique de 50 lits. Sans compter mes efforts de formation continue avec l'obtention par la VAE d'un BP JEPS Education au Développement Durable »

« La motivation et l'implication sont parties prenantes dans notre démarche salariale, ce qui nous permet malgré tout d'avancer. »

« Notre principale difficulté est celle de notre statut de droit privé de salarié agricole au sein d'un établissement public. En effet la gestion des personnels, des conditions et des missions ne correspondent pas au schéma classique d'un établissement public et nos droits ne sont pas toujours respectés, »

« Ces difficultés ne doivent pas être un frein au bon fonctionnement des exploitations agricoles, mais un point de départ sur comment bien faire sans mettre en péril les salariés. »

J'ai adhéré à la CGT-Agri, organisation membre de **L'Elan Commun**, et j'ai accepté de siéger comme experte au Comité Social d'Administration Ministériel car cela me correspond et quand j'ai eu des interrogations et des soucis dans mon travail j'avais besoin d'être épaulé par des militant.e.s de **L'Elan Commun** non issues de mon travail. En raison de mon statut privé dans un établissement public cela a été compliqué de trouver les bons interlocuteurs mais j'ai fini par les trouver à **L'Elan Commun**, ! ».

### Christian, salarié depuis 39 ans

#### Domaine viticole Château-Dillon à Blanquefort



« Je suis entré au Domaine du Lycée Agricole de Blanquefort à 19 ans comme ouvrier viticole et de chai, sans aucune formation. Après 26 ans dans les vignes, j'ai eu des problèmes de dos et j'ai été reconnu travailleur en situation de handicap. La direction a tenté de me faire partir, mais je me suis battu avec l'aide de la CGT, organisation de **L'Elan Commun**, et j'ai été reclassé sur la chaîne de conditionnement. J'ai eu beaucoup de

difficultés pour faire aménager mon poste de travail qui reste encore très physique. ». « Au début de ma carrière j'ai pu passer un BEPA Vigne et Vins au CFPPA, mais depuis 10 ans j'ai le sentiment qu'avec mes problèmes de dos, je n'ai aucune évolution et aucune reconnaissance de mon travail. La direction m'a même répondu que cela ne servait à rien de passer un Bac pro ou un BTSA car je n'aurai pas d'augmentation de salaire ou d'évolution de poste. (suite page 3)

## Agir dans les CA des EPLEFPA pour des améliorations immédiates

Pour l'**Elan Commun**, sans attendre les mobilisations et les négociations nationales en comité technique, les représentant.e.s des personnels dans les CA doivent intervenir pour :

→ La **revalorisation immédiate de nos salaires** en CA dans l'attente de l'actualisation des conventions collectives départementales indexées sur le SMIC :

→ La reconnaissance des qualifications et des diplômes avec le **respect**, dans les contrats de travail, **des règles de classement des emplois définies par les conventions collectives** :

→ L'application de la **clause la plus favorable** aux salarié.e.s entre droit privé et droit public pour notamment les « logements de fonction » :

→ Le **respect de la réduction du temps de travail** et dans le cadre de l'annualisation, la négociation annuelle d'un accord d'établissement sur les périodes de haute et basse activité

→ La **validation contradictoire du relevé mensuel du temps travail** enregistré par l'employeur avec le décompte de toutes les heures

→ Le **refus** par les représentant.e.s du personnel **de tous les licenciements abusifs ou pour motif d'inaptitude**

→ Un plan de formation et de reconnaissance des acquis de l'expérience pour tous les salarié.e.s de droit privé, financé par les cotisations à OCAPIAT

(Suite de la page 2) Depuis 2011, je n'ai eu aucune augmentation de salaire.»

« J'ai toujours eu de bonnes relations avec les élèves et les stagiaires quand ils viennent au Château, j'aime transmettre mon expérience et j'ai suivi une formation pour cela, cependant je regrette de ne pas être reconnu voir ignoré de certains enseignants. Parfois c'est dur à vivre ! »

« J'ai eu de nombreuses difficultés et des relations tendues avec ma direction. Dès que j'ai fait intervenir la **CGT**, j'ai constaté que les pressions ont cessé et que mes droits ont été respectés. Par exemple, la **CGT** m'a aidé à rédiger un courrier pour refuser l'augmentation de mon loyer, en s'appuyant sur la convention collective, plus favorable que le décret sur les conventions d'occupation précaire. »

« Finalement on s'est toujours laissé faire pendant des années et nous n'étions pas syndiqués. C'est un tort car si nous étions tous dans les syndicats ça changerait beaucoup de chose, ça changerait la façon de nous voir et nous serions respectés. C'est pour cela que je participe au collectif **Elan Commun** des exploitations agricoles et ateliers technologiques »

## Marie Blanche , bergère Fromagère au Lycée Agricole de Sartène en Corse

Je suis un pur produit du Lycée Agricole ! Mon père et ma mère s'y sont connus et quand j'étais gamine je montais souvent au lycée avec ma mère qui y travaillait. Si bien que tout le monde me connaissait ! Après des études secondaires, j'ai suivi BREA au CFPPA de Sartène car nous avons ,avec mon compagnon, un projet d'installation en brebis viande de race suffolk.

J'ai commencé par faire un remplacement de la fromagère en congés maternité puis comme elle n'a pas repris son poste, j'ai été embauché en CDD puis en CDI comme ouvrière agricole, disons plutôt Bergère et Fromagère. **Avec mon collègue, je partage la responsabilité de la conduite du troupeau de 150 ovins Corse, une race rustique laitière, et de la transformation fromagère en Tome Sartenaise et Brocciu.** Ce que j'aime le plus c'est la fabrication du Brocciu, un fromage frais à partir du lactosérum. C'est magique quand la floculation se produit et que les galettes remontent à la surface. Ce geste comme le reste j'aime le transmettre aux stagiaires et aux élèves lors des formations de transformation fromagère et de traites.

Je fais aussi la vente directe à l'exploitation et sur les foires et marchés de Corse. **L'emploi du temps est chargé car les brebis c'est tous les jours et nous ne sommes que deux !** Sans compter que j'ai aussi une activité secondaire en brebis lait et viande. Autant dire qu'il faut être passionné !

Au lycée, nous sommes un peu à l'écart et peu de collègues, en dehors du représentant du personnel **l'Elan Commun**, passe nous voir régulièrement. Près de 80 % des éleveurs-transformateurs installés dans la région sont passés par la fromagerie de l'exploitation. J'ai à cœur dans les marchés et les foires de défendre cet outil de formation et je ne supporte pas quand certains critiquent notre travail.

Lors du confinement nous avons eu le sentiment d'être abandonnés : les bêtes il fallait être là tous les jours pour s'en occuper. Aussi, quand personne, de la direction n'a pensé à nous pour la prime Covid, nous avons saisi les représentant.e.s du personnels au CA. **Il a fallu insister pendant trois conseils d'administration pour l'obtenir cette prime Covid.**

Nous avons du mal à recruter des collègues car les horaires sont difficiles avec les traites du matin et du soir, week-end compris, sans compter la vente et les marchés le samedi. **Le salaire ne suit pas et c'est pour cela que les jeunes que nous embauchons ne restent pas.** (suite page 4)



**S'unir, se rencontrer,  
échanger, débattre**

**pour agir collectivement  
avec l'Elan Commun**

Depuis 2015, des syndicats de **l'Elan Commun** ont mis en place un collectif des salariés d'exploitations et ateliers.

Ce collectif a été mis en place à la demande de collègues salariés et suite à deux affaires de licenciements abusifs de salariés d'exploitations agricoles.

Il réunit des collègues des exploitations agricoles, des ateliers technologiques, des militant.e.s de l'Elan Commun, des conseillers du salarié (de droit privé) et une conseillère juridique.

Il fonctionne comme un réseau d'échanges d'informations d'entraide, d'appui et participe à la construction de revendications sur les sujets auxquels sont confrontés nos collègues.

Il est saisi de tous les cas particuliers et intervient auprès des directions des EPLEFPA pour tenter de trouver des solutions par la négociation. En cas d'échec, il contribue à monter les dossiers aux prud'hommes.

Il se réunit une fois par an sur deux jours sur une exploitation ou un atelier d'un lycée agricole.

(suite page 3) Le projet de construction d'un tout nouveau laboratoire de transformation et d'une bergerie avec salle de traite fait que les anciens locaux sont vétustes et la direction ne veut plus mettre d'argent. Or c'est nous qui travaillons tous les jours avec du matériel usé, les sols abîmés. La priorité devrait être nos conditions de travail !

Pour toutes ces raisons, j'ai pris la décision de me présenter au conseil d'administration du Lycée puis cette année au **CSA régional de l'Enseignement Agricole de Corse** sur la liste **l'Elan Commun**. Je veux porter notre parole et que nous soyons entendu.e.s ! La vie est plus en plus chère en Corse et nos salaires ne suivent pas !

## Pourquoi siéger en tant qu'expert.e dans les Comités Sociaux d'Administration

Nous, les près de 850 salarié.e.s de droit privé des EPLEFPA sommes électeurs et électrices aux comités sociaux d'administration régionaux et nationaux. Ces comités sont obligatoirement consultés sur les questions de cartes de formation initiale et continue, les ouvertures et fermetures de classes, de site et d'établissement, sur les dotations en postes et en heures des lycées, sur toutes les questions de l'enseignement agricole, rares sont les organisations syndicales, qui ont portées nos revendications Pour **l'Elan Commun**, c'est une instance d'informations obligatoires et de négociations sur l'organisation et les moyens de l'enseignement agricole. Si nous faisons partie de la communauté éducative, rares sont les organisations syndicales, qui ont portées dans ces comités sociaux les revendications des salarié.e.s de droit privé. A contrario, **l'Elan Commun** n'a cessé de s'impliquer pour l'amélioration de nos droits.

En siégeant comme expert.e avec **l'Elan Commun** vous avez la garantie de faire entendre votre voix et que vos revendications soient portées dans toutes instances régionales, et nationales.

D'ailleurs, **l'Elan Commun** est le seul syndicat à présenter des candidat.e.s salarié.e.s de droit privé pour les élections de 2022 dans les comités sociaux d'administration régionaux et nationaux.

## Comment contacter l'Elan Commun ?

Par mail à [elan-commun.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:elan-commun.syndicats@agriculture.gouv.fr) ou par téléphone au 01,49,55,55,89 ou en nous écrivant à Elan Commun S/C CGT Agri MAA 3 rue Barbet de Jouy 75347 Paris SP

## Salarié.e.s de droit privé

des Exploitations, Ateliers Techno et Centres équestres

**Votons et faisons voter l'Elan Commun**

Pour des exploitations  
et ateliers  
technologiques au  
service de la transition  
écologique



unies & engagées

**l'élan  
commun**

Elections Professionnelles 2022  
ENTRE LES 1<sup>er</sup> ET 8 DÉCEMBRE  
voterez et faites voter  
pour l'Elan Commun !

**l'élan  
commun**

CGT

UNIVIA

UNIVIA

UNIVIA

UNIVIA

**POUR** le service public et ses agent.e.s  
la transformation sociale et environnementale